



République Française
Liberté Égalité Fraternité

DG N°24/135

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DE L'ANNÉE 2024

ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Maire d'Aubergenville,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L1212-1,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1311-13 et L5215-28,

Vu la délibération n°20-003 du 23 mai 2020 par laquelle Madame Virginie MEUNIER est nommée Premier Adjoint au Maire d'Aubergenville,

Vu la délibération n°24-043 du 26 juin 2024 par laquelle le Conseil Municipal autorise le transfert de propriété gratuit et définitif des parcelles cadastrées AV34 (en partie), section AP54 et A374, affectées à la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise au titre de sa compétence en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement,

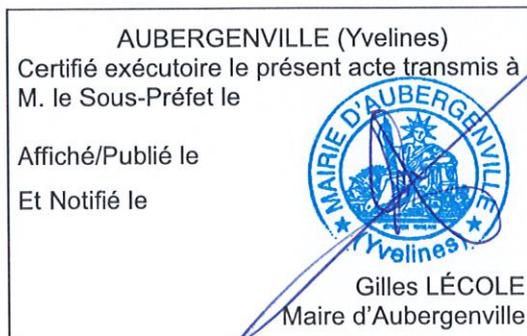
Considérant qu'il sera mis en oeuvre la procédure prévue à l'article L1311-13 du CGCT permettant la réception et l'authentification des actes concernant les droits réels immobiliers par l'exécutif local et que, pour ce faire, la Ville d'Aubergenville doit être représentée lors de la signature de l'acte par un adjoint dans l'ordre de leur nomination,

ARRÊTE

Article 1 : Madame Virginie MEUNIER, en sa qualité de Premier Adjoint au Maire, reçoit délégation pour signer l'acte authentique relatif audit transfert de propriété.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et dont une ampliation sera adressée à :

Monsieur le Président du Tribunal d'Instance de Versailles,
Monsieur le Préfet des Yvelines,
Monsieur le Commissaire de Police des Mureaux,
Monsieur le Chef de service de la Police Municipale.



Fait à Aubergenville, le 8 juillet 2024

Gilles LÉCOLE
Maire d'Aubergenville

